



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**LYCEE PROFESSIONNEL
TOULOUSE LAUTREC - ALBI**



SERVICE INTENDANCE
Frédérique THIBAUT
Emmanuelle DERRIEN

05.63.49.19.21 / 26
0810003N-gest@ac-toulouse.fr

15 Rue Charles Portal
BP 80314
81027 Albi Cedex 9

Albi le 1er septembre 2026

Le Proviseur

à

Mesdames et Messieurs
les Parents d'élève

Informations relatives au Service de Restauration-Hébergement et Bourses

Conformément au règlement régional du service de Restauration et d'Hébergement (consultable sur le site ENT du lycée), l'inscription à l'internat ou à la demi-pension vaut pour l'année scolaire.

Il sera possible avant la fin septembre de changer de régime mais uniquement sur demande écrite adressée à monsieur le Proviseur (ou par mail à l'adresse du lycée : 0810003n@ac-toulouse.fr).

Les tarifs de restauration fixés par la Région Occitanie sont consultables sur le site ENT du lycée (Rubriques Informations générales et administratives /Internat Restauration), ils pourraient être modifiés au 1^{er} janvier 2027.

REGIME / FORFAITS annuels 2026 Basés sur 33 semaines = 160 jours*		Année scolaire 2026-2027		
		Trimestre 1 1/09 au 31/12/26	Trimestre 2 01/01 au 31/03/27	Trimestre 3 01/04 au 11/06/27
INTERNAT	1407,20 € 43.98 €/semaine (5 repas midi + 4 repas soir+4 petits déjeuners+4 nuitées)	615,72 €	439,80 €	351,84 €
DEMI-PENSION 5 Jours	592,00 € 3,70 €/repas	259,00 €	185,00 €	148,00 €
DEMI-PENSION 4 jours (sauf mercredi)	473,60 € 3,70 €/repas	207,20 €	148,00 €	118,40 €

*L'année scolaire compte 36 semaines.

En cas de présence au-delà de la 33ème semaine, après le 11 juin, une facturation complémentaire est appliquée.

REGIME HORS FORFAIT		
EXTERNE Repas possible au ticket	4,50 €	Possibilité de déjeuner jusqu'à 5 fois dans la semaine, en ayant alimenté son compte en amont.
APPRENTI	4,60 €/repas 10,00 €/nuitée + petit-dej.	Prise en charge partielle par les OPCO/CFAA (3 € par repas et 10 € par nuitée)

La facturation de l'internat ou de la demi-pension est effectuée par trimestre, l'Avis de somme à payer – « asap » - est transmis au responsable financier par courriel automatique déclenché par le logiciel financier Opale.

Il est possible de demander un échéancier des versements en début d'année auprès du service intendance (par courriel auprès de Madame Derrien : emmanuelle.debrie-derrien@ac-toulouse.fr).

En cas de difficultés de paiement, les familles peuvent saisir l'assistante sociale du lycée (contacter l'accueil du lycée). Après étude de la situation, une aide peut être accordée financée par les fonds sociaux de l'Etat ou au titre du fonds d'aide à la restauration de la Région Occitanie.



Erasmus+

CAMPAGNE DE BOURSES 2026-2027

Date Limite : 15 octobre 2026

***Si vous n'avez pas fait la demande d'étude
automatique du droit à Bourse***

Si vous n'avez pas coché lors de l'inscription la case portant demande d'étude automatique du droit à bourse :

La campagne de bourses de lycée 2026-2027 est en cours, la date limite de dépôt des dossiers est fixée au **15 octobre 2026.**

La demande peut être effectuée :

- sur le service en ligne (teleservices.education.gouv.fr),
- ou sur formulaire papier auprès du Service Intendance.

Le dossier de bourse est instruit par le Service académique des bourses. Des pièces complémentaires peuvent vous être demandées par courriel. Lorsque le dossier est complet, vous recevrez par courriel une notification d'attribution ou éventuellement de refus.

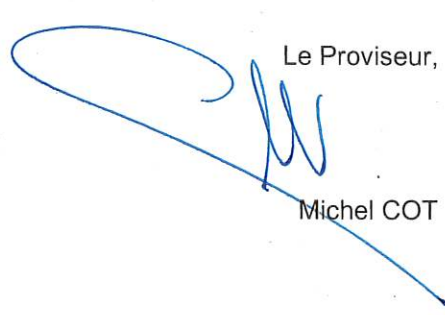
Les bourses sont versées à la fin de chaque trimestre.

Le montant de la bourse vient en déduction du montant dû pour la Restauration Hébergement chaque trimestre.

Le Service Intendance est à votre disposition pour toute précision.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Proviseur,



Michel COT